



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## hôtels

Question écrite n° 74117

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur l'état souvent ancien, voire vétuste, du parc hôtelier français. Un récent rapport spécialisé vient de confirmer cette particularité, paradoxale dans un pays comme le nôtre, qui est un des plus touristiques au monde et qui bénéficie d'une très forte image d'hospitalité à l'étranger. Les pouvoirs publics se devraient de mettre en oeuvre dans les années qui viennent un vaste plan de modernisation de nos structures hôtelières. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa position sur cette suggestion.

### Texte de la réponse

L'hôtellerie indépendante recouvre une variété de situations liées aux diversités de la demande touristique et à l'implantation géographique des établissements hôteliers. La petite hôtellerie indépendante rencontre un certain nombre de difficultés. Sa fragilité s'explique par sa faible rentabilité et son insuffisance de fonds propres ; en effet, l'investissement hôtelier nécessite des financements très importants et amortissables sur le long terme. Cette fragilité s'explique également par des difficultés d'adaptation de l'offre à la demande. La situation dans certaines régions, en particulier à dominante rurale ou de montagne, a conduit les pouvoirs publics à mettre en place des systèmes d'aide à la petite hôtellerie indépendante, considérant qu'elle représente un atout indispensable au maintien d'une économie touristique, source d'emplois. Dans le cadre de la contractualisation des contrats de plan État-région 2000-2006, des aides, au titre des subventions publiques, ont été octroyées à l'hôtellerie indépendante pour un montant de près de 90 MEUR sur la période 2000-2003. Ces aides ont financé des opérations de transmission et de reprise d'entreprises, de rénovation, d'extension et de remises aux normes. Conscient des difficultés rencontrées par l'hôtellerie indépendante, notamment dans certaines zones du territoire, le ministre délégué au tourisme a demandé au Conseil national du tourisme un rapport sur l'avenir de l'hôtellerie indépendante. Ce rapport, établi en liaison avec les organisations professionnelles concernées, vient de lui être remis. Il dresse un état des lieux, analyse les causes des difficultés et propose des mesures pour permettre le maintien, sur le territoire national, d'un maillage de l'hôtellerie indépendante. Ses préconisations sont en cours d'examen afin d'arrêter les mesures qui seront retenues par les pouvoirs publics.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 74117

**Rubrique :** Hôtellerie et restauration

**Ministère interrogé :** tourisme

**Ministère attributaire :** tourisme

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 27 septembre 2005, page 8898

**Réponse publiée le** : 29 novembre 2005, page 11108